RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes 4B sud Charente 1, route de l'ancienne gare - 16360 TOUVÉRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 27 juin 2024

DATE DE CONVOCATION: 21 juin 2024

N°2024-04-06

Conseillers en exercice : 61

Conseillers titulaires et suppléants présents : 38

Conseillers votants: 41

Dont pouvoirs: 6

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

L'an **2024** et **le 27 JUIN** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde-sur-le-Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Isabelle LAGARDE, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC: M. MOREAU Philippe — BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE: M. DUBOJSKI Michel, Mme PIGNOCHET Isabelle - BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE: M. DELATTE Benoît, Mme PEREZ Géraldine - BARRET: M. PROVOST Jean-Jacques, Mme PAULHAC Laëtitia - BÉCHERESSE: M. HERROUET Jean-Pierre — BERNEUIL: Mme GUETTÉ Marie-Claude — BORS: M. ARNAUD Yvon - BRIE-SOUS-BARBEZIEUX: M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC: M. MAUDET Didier — CHALLIGNAC: M. TUTARD Christophe — CHAMPAGNE-VIGNY: M. DEXET Emmanuel - CHILLAC: Mme GOUFFRANT Marie-Hélène — ÉTRIAC: M. BARON Frédéric - GUIMPS: Mme BAUDOUIN Line — LACHAISE: M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE: M. CHABOT Jacques — LAGARDE-SUR-LE-NÉ: M. TESTAUD Alain - LE TATRE: M. DESSE Bernard - ORIOLLES: Mme LAGARDE Isabelle — PASSIRAC: M. DE CASTELBAJAC Dominique - PÉRIGNAC: M. MONTENON Thierry — REIGNAC: Mme BELLOT Marie-Claude - SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE: M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET: M. ROBIN Eric — SAINT-FÉLIX: Mme AUBRIT Marie-Claire — SAINT-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX: Mme MONNEREAU Françoise — SAINTE-SOULINE: Mme MAHIAS Marie-Josèphe - SALLES-DE-BARBEZIEUX: M. VARENNE Michel — VAL DES VIGNES: M. BARBOT Jean-Pierre, Mme BOIBELET AVRIL Elsa, M. Eric CHAIGNAUD — VIGNOLLES: M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville) - Mme DELAHAYE Françoise (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme Isabelle LAGARDE (Oriolles) — M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux-Saint-Hilaire) — M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme MONNEREAU Françoise (Saint-Médard-de-Barbezieux) — M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme PEREZ Géraldine (Barbezieux-Saint-Hilaire) — M. HUGUES Jacky (Touvérac) a donné pouvoir à M. DESSE Bernard (Le Tâtre).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - Mme BAUCANNE Brigitte (Berneuil) - Mme PIGEAUD Annick (Guimps).

Etaient excusés :

M. LAROCHE Alexis (Baignes-Sainte-Radegonde) - Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) - Mme DELAHAYE Françoise (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. VEYSSIERE Jean-Marie (Chantillac) - Mme POUPEAU Dominique (Chantillac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) - M. BERGEON Frédéric (Montmérac) - M. DUBROCA Allain (Saint-Palais-du-Né) - M. HUGUES Jacky (Touvérac).

AR Prefecture

N°6 - Objet : Souscription à l'option « Parcours Cyber sécurité » proposée par l'Agence Technique Départementale 16

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales :

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale ;

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale ;

Vu la délibération N° CA 2022-06_R02 du Conseil d'Administration du 22 juin 2022 relative à la proposition par l'ATD16 de la nouvelle politique « Parcours Cyber sécurité » et « Parcours Cyber sécurité + » ;

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission ;

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16, à compter du 1^{er} juillet 2024, comme décrit en annexe :
 - Parcours cyber sécurité incluant les actions suivantes :
 - un audit initial complet et personnalisé de la sécurité informatique de l'entité,
 - la rédaction d'un plan d'action complet,
 - la mise en place de sensibilisations, création de capsules d'autoformation,
 - un accès à des solutions logicielles dédiées à la sécurité informatique,
 - la mise à disposition d'un gestionnaire de mots de passe et formations associées,
 - une visite sur site, évaluation des actions et actualisation de l'audit à fréquence variable : tous les ans ;
- précise que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;
- approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante :
- autorise le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POLITIQUES MUTUALISÉES DE L'ATD16

Soutien à l'acquisition de licences en faveur de la cybersécurité

Plan d'action cybersécurité 2024-2026 Cdc 4B [61 élus & 58 machines informatisées]

		DÉPENSES TTC		RECETTES	
Gestion du risque	%08	Parcours cyber — mutuali: - Audit initial personnalisé - Plan d'actions - Sensibilisation de chaque ac	sé RGPD visite tous les ans teur Forfait : 1450€/an soit 4 350€	Afin de rendre le sujet accessible au plus grand nombre, mutualisation avec RGPD et augmentation de la participation du CDI6 sur cette thématique particulière.	
Gestion du risque	20%	Antivirus « EPP + EDR » 45€ par poste sur 3 ans		Subventionné par ANSSI & France relance : licences mutualisées	
			58 unités à 15€/an soit 2 610€		2 610€
		Gestionnaire Mots de passe 8€ par agent (120) et par élu (61) par an		Mutualisé par l'ATD16 dans le cadre de l'option	
			181 unités à 8€/an soit 4 344€		4344€
		TOTAL: 11 304€		TOTAL: 6 9546	
		Reste à financer: 4 350€ (soit 1 450€TTC/an)		A	GENCE IFCHINGUE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme, A Touvérac, le 28 juin 2024

Le Président, Jacques CHABOT



La secrétaire de séance, Isabelle LAGARDE

Certifié exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture

le:2.8. JUIN. 2024....

et sa mise en ligne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_06-DE Reçu le 28/06/2024